



AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 385

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 8 juillet 2024, le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme a adopté le **« règlement numéro 385 ayant pour but de régir les rejets dans les réseaux d'égout exploités par la Municipalité de Saint-Pacôme. »**
2. **Que** le règlement numéro 385 entrera en vigueur conformément à la Loi.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 385 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 9^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2024.

François Pelletier
Directeur général adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Adoption du règlement 385

Je, soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 385** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 13 h et 16 h 30, le 9^e jour du mois de juillet 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9^e jour du mois de juillet 2024.

François Pelletier
Directeur général adjoint